

2 - USAGE DES EQUIPEMENTS

Art.3 – Consignes aux adhérents

Le port d'une tenue de sport correcte et propre est exigé pour la pratique des activités sportives. Toute tenue doit être adaptée à la pratique sportive. Les cordons, ceintures ou écharpes et, plus généralement, tout vêtement ou objet, susceptibles d'être entraînés par le fonctionnement des accessoires sont interdits.

Par mesure d'hygiène, chaque adhérent devra apporter une serviette propre de façon à éviter les projections et/ou les traces de sueurs. Ainsi, à titre d'exemple, l'utilisateur devra s'assurer de poser sa serviette sur les tapis de sol pendant leur utilisation.

Il est impératif d'utiliser les poubelles mises à disposition dans les vestiaires et dans l'Espace Forme.

Dans le respect de l'hygiène de chacun et de tous, il est fortement recommandé de prendre une douche après l'activité sportive.

Les sacs et manteaux sont interdits dans la salle et doivent obligatoirement rester aux vestiaires.

Il est formellement interdit de pratiquer une activité avec des chaussures ayant servi à l'extérieur. Le port de chaussures de sport propres, adaptées et antidérapantes est obligatoire pour l'accès aux salles.

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'Espace Forme. De plus, ni boissons ni nourriture ne sont admises au sein de l'Espace Forme.

Chaque adhérent pourra grâce à son adresse courriel professionnelle et mot de passe accéder à l'environnement de l'Espace Forme et suivre l'actualité de la salle de sport via l'application MMSPORT.

L'accès à l'Espace Forme se fera via le badge de l'immeuble.

L'accès à l'Espace Forme est personnel et ne peut être prêté à un tiers ; l'adhérent ne peut permettre l'accès de l'Espace Forme à une tierce personne, sous peine de suspension d'abonnement.

Utilisation des vestiaires

Des casiers de rangement sont mis à la disposition des adhérents dans les vestiaires. Ils ne sont pas nominatifs.

Chaque adhérent devra utiliser un cadenas (en fonction du type de fermeture) afin de pouvoir fermer et ouvrir le casier. Les casiers sont réservés aux effets personnels des adhérents.

Les casiers sont mis à la disposition des utilisateurs sous leur entière responsabilité. Les utilisateurs devront vérifier la bonne fermeture du casier mis à disposition pendant l'entraînement ainsi qu'en toute circonstance. Les utilisateurs devront s'abstenir d'y entreposer des objets de valeur.

Les casiers devront être libérés après chaque séance.

Les responsables de l'Espace Forme ou les services de sécurité de l'Immeuble se réservent le droit d'ouvrir un casier, s'ils jugent qu'il est occupé en contradiction avec le présent règlement intérieur, ou pour des raisons d'hygiène et de sécurité, et de le vider de son contenu.

Utilisation des douches

Chaque utilisateur devra se munir de sa propre serviette de bain et ses produits de toilette.

Les chaussures de sport sont interdites dans les zones d'eau.

Le séchage devra intervenir dans les seules zones humides afin d'éviter de rendre glissant le sol des vestiaires.

Il est interdit aux utilisateurs de se raser, de s'épiler, ou d'utiliser tous autres soins corporels salissants.

Chaque utilisateur devra s'assurer de laisser la douche propre après utilisation.

En tout état de cause, les effets personnels de chaque adhérent restent sous sa seule responsabilité, quel que soit l'endroit où il les entrepose.

Dans les douches, chaque adhérent doit prévoir d'apporter sa serviette de bain.

L'utilisation des douches se fait sous la responsabilité exclusive de l'adhérent, aucune surveillance spécifique n'étant assurée.

Les cours

Pour les horaires de cours de fitness, il convient de se reporter au planning disponible sur l'application MMSPORT ou affiché dans l'Espace Forme.

Les cours sont sous la responsabilité d'éducateurs sportifs diplômés.

CBRE PM se réserve le droit de modifier les horaires d'ouverture et des cours durant l'année.

Chaque adhérent(e) devra au préalable s'inscrire aux cours depuis l'application MMSPORT.

Si un cours est affiché complet, l'adhérent pourra s'inscrire en liste d'attente et être prévenu si une place se libère. En cas d'affluence sur certains cours des restrictions pourront être appliquées afin de permettre une rotation parmi les participants.

Chaque adhérent(e) devra prendre le soin de se désinscrire au cours s'il ne compte plus venir (possibilité d'effectuer la désinscription jusqu'à l'heure de début du cours). Des restrictions pourront être appliquées en cas de non-participation sans désinscription préalable (plus de 3 par mois).

Revision #1

Created 2024-07-05 13:04:09 UTC

Updated 2024-07-05 13:04:21 UTC